

PAIX LITURGIQUE

Notre lettre 636 publiée le 20 mars 2018

PREMIÈRE MESSE DE PÂQUES À ARCACHON

Jusqu'à présent, le motu proprio Summorum Pontificum n'a été appliqué à Arcachon que l'été, quand la population de la ville décuple en raison des vacanciers. Mais, comme nous l'avions relevé dans notre lettre 566 du 25 octobre 2016, le groupe stable de fidèles désireux de bénéficier plus largement de la forme extraordinaire de la messe s'est accru au point de motiver la demande réitérée de célébration au moins de Pâques jusqu'à la Toussaint. Il semble que cela se mette en place. En tout cas, **et pour la première fois, les fidèles pourront bénéficier cette année de la liturgie latine et grégorienne le dimanche de Pâques, sommet de l'année liturgique.**

I - ÉTAT DES LIEUX

Nous avons consacré deux récentes lettres à la situation liturgique tourmentée de la paroisse d'Arcachon à la suite de la proposition du curé, le père Jean Thomas, de chanter le Credo en grégorien lors de la messe dominicale en la basilique Notre-Dame. Des tensions autour de la forme ordinaire qui pourraient se résoudre par l'introduction plus large de la forme extraordinaire dans la paroisse. C'est en tout cas le vœu de bien des catholiques locaux.

Pour l'instant, et depuis 2010, les fidèles n'ont eu accès à la forme extraordinaire que durant les vacances de juillet-août. Sauf l'an dernier où la messe a été offerte en plus au mois de septembre. Le succès de la célébration - une centaine de fidèles en juillet-août, une quarantaine en septembre - avait conforté les fidèles dans l'idée que la célébration pouvait se prolonger jusqu'à la Toussaint, comme cela avait été évoqué au printemps précédent avec l'archevêché. Toutefois, fin septembre 2017, le curé a estimé que l'assistance ne justifiait pas de poursuivre la célébration.

Désireux de bénéficier des fruits du motu proprio plus largement, les fidèles ont donc demandé cette année son application de Pâques à la Toussaint en s'adressant, puisque le curé leur avait dit qu'il n'en était pas question, au doyen de l'ensemble paroissial d'Arcachon qui est, depuis septembre 2017, le curé de La Teste de Buch.

Celui-ci, le père Sylvain Arnaud, leur a communiqué fin février qu'une solution avait été trouvée, avec le concours de l'archevêché : faire appel à un prêtre de l'un des instituts Ecclesia Dei présents dans le diocèse. Les fidèles d'Arcachon pourront donc bénéficier dès cette année de l'application du motu proprio de Pâques à la Toussaint. C'est la Fraternité Saint-Pierre qui aura la charge de cette célébration et la première messe sera célébrée le dimanche de Pâques, à 18 heures, en la basilique Notre-Dame.

Image: rs20180320091211_arcachon.jpeg

II - LES RÉFLEXIONS DE PAIX LITURGIQUE

1) Encore une fois, la persévérance résolue paie. Alors que leur curé leur opposait une fin de non recevoir, les demandeurs ont su faire valoir leur requête

auprès du doyen. Celui-ci, à son tour, a su convaincre l'archevêché de la nécessité de trouver une solution. Il faut dire que les remous autour de la célébration de la forme ordinaire dans la paroisse ont montré à ceux qui en doutaient encore que ce n'est pas la forme extraordinaire qui divise les paroisses mais que c'est la forme ordinaire qui cristallise les tensions. Ce qui, hélas, est aussi vrai au niveau de l'Église universelle quand on voit avec stupeur les réactions hostiles déclenchées par les propositions du cardinal Sarah de revenir à la célébration *ad Orientem* ou à la communion sur les lèvres...

2) L'archidiocèse de Bordeaux, que guide le cardinal Ricard, accueille les trois principaux instituts Ecclesia Dei : l'Institut du Bon Pasteur (Saint-Éloi) et la Fraternité Saint-Pierre (Saint-Bruno) sont à Bordeaux et l'Institut du Christ-Roi à Auros. Dans le même temps, la Fraternité Saint-Pie X - que les fidèles d'Arcachon étaient prêts à appeler à leur secours - y offre sept messes dominicales, dont trois en la chapelle Notre-Dame-du-Bon-conseil de Bordeaux. **Toutefois, il n'existe à l'heure actuelle aucune célébration paroissiale, par un prêtre diocésain, du motu proprio Summorum Pontificum dans l'archidiocèse.**

3) Cette bonne nouvelle venue d'Arcachon montre aussi que, contrairement à l'idée reçue, **les effets de Summorum Pontificum continuent de se faire sentir. Ainsi, l'évêque de Mende, Mgr Jacolin, vient-il d'accorder une messe mensuelle à Mende.** Cette messe, qui sera célébrée par un prêtre diocésain, l'abbé de Froberville, vient répondre, partiellement mais c'est un début, à une demande remontant au motu proprio Ecclesia Dei... de 1988 ! À ce stade, la persévérance devient héroïque... En tout cas, les exemples de Mende et d'Arcachon nous invitent à ne jamais désespérer et à continuer d'implorer nos pasteurs pour que s'instaure enfin la paix liturgique. Car si c'est bien le Bon Dieu qui accordera la Paix et la Justice, c'est bien aux hommes qu'il appartient de lutter jour après jour pour les faire triompher.

4) Rappelons qu'en 2007, après la publication du motu proprio de Benoît XVI, nous avons identifié près de 700 groupes de demandeurs en France. Une centaine de ces demandes ont été honorées dès la première année et, depuis, environ une dizaine par an, soit une autre centaine. Aujourd'hui, on peut donc considérer que 500 des demandes manifestées en 2007 ont été rejetées. Ce qui n'empêche pas la presse, et en particulier les chroniqueurs de La Croix, de répéter régulièrement que « tout a été fait pour satisfaire les demandes ». Or, comme la campagne de sondages diocésains que nous avons fait réaliser entre 2009 et 2012 l'a prouvé, **c'est en fait dans chaque paroisse de France que devrait pouvoir être introduite la forme extraordinaire du rite romain puisque de un pratiquant sur trois à un pratiquant sur deux y assisterait si celle-ci était célébrée dans SA paroisse.** Ce ne sont donc pas 500 demandes qu'il reste à accueillir favorablement mais plus de 4 000 paroisses au sein desquelles faire vivre la richesse liturgique de l'Église.